

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'ÉLECTEUR

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET CRITIQUE

Première année. — No. 31.

A. GUERARD & CIE.

Quebec, 15 Decembre 1866.

L'ÉLECTEUR

JOURNAL REDIGÉ DANS LES
INTERETS DE MOCRATIQUES

UN COMITE DE COLLABORATEURS
PARAIT LE SAMEDI

Au No. 47 Rue St. Marguerite, St. Roch

CONDITIONS D'ABONNEMENT

L'abonnement est de \$ 1.50. par année, payable d'avance, pour la ville et de \$ 1.00 pour la campagne. Ceux qui discontinueront devront le faire par écrit, et un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Tarif des Annonces.

Toute annonce n'excédant pas dix lignes

3 insertions	\$ 0.38
4 " "	0.63
8 " "	1.25
24 " "	2.00
48 " "	3.75

Toute annonce n'excédant pas vingt lignes

2 insertions	\$ 0.50
4 " "	0.85
8 " "	1.50
24 " "	3.00
48 " "	5.00

Toutes lettres, correspondances, &c. doivent être adressées FRANCO, à A. GUERARD et Cie. Éditeurs, Propriétaires Rue St. Marguerite, No. 47.

L'ÉLECTEUR.

Se vend chez M. E. Balzaretto, No. 39, Rue du Pont St. Roch; M. G. A. Delille, Manufacturier de tabac, Faubourg St. Jean; M. Hardy, Libraire, Basse-Ville; M. Bellerivo et Laforce, Maison des Bains, Haute-Ville; M. Bastian, barbier, rue St. Joseph; M. Marier, barbier, rue St. Joseph; M. Crémazie, libraire; J. Williams, Barbier, côte du Palais; M. Wm. Dalton, coin des rues Craig et St. Laurent, Montréal.

FEUILLETON DE L'ÉLECTEUR.

LE 15 DÉCEMBRE.

LA CHIMÈRE DE L'OR.

—Tenez! tenez! tenez! voici mes haillons...
—Tenez! tenez! tenez! voici mes habits.
Les transformations à vue des pièces féeriques ne s'opèrent pas plus rapidement. En un clin d'œil, le poète se vit emprisonné dans un drap d'Elbeuf de la plus entière noirceur—pendant que le baron faisait craquer et ouvrir en maints endroits son nouveau vêtement, ce qui ajouta encore à sa grâce triande.

—Monsieur le baron, dit Arcade, la clef de ma mansarde est dans la poche de mon pantalon, et vous pouvez aller rue de l'Hirolle No. 20, au sixième.

—Très bien, à mon tour, voici les moyens de vous installer dans mon hôtel, faubourg du Roule No. 10. Vous sonnerez, et vous direz à mes gens: je suis le marquis d'Escarts. C'est un mien cousin de province que je n'attends que sous huitaine.

Ils vous traiteront comme moi-même; et si vous désirez de l'argent, mon intendant vous en remettra.

Le baron et Frelin remontaient alors sur le pont Neuf.

—Avant de nous séparer, demande le nouveau marquis d'Escarts, veuillez me dire où demeure Mme de Barre.

—Hôtel de Barre, en face le mien. — Et où perche votre Juliette Grignon?

—Sur le même arbre que ma mansarde, une branche au-dessus.

—Monsieur le marquis, dit le baron, dans trois jours, à minuit, je vous attends ici même, sur le carré du pont Neuf.

—J'y serai, monsieur Frelin.

Ces deux bizarres personnages se séparèrent.

Le véritable baron, déjà grelo tant sous son misérable costume, s'enfuyait vers la rue de l'Hirolle. Un vieillard qui avait une lanterne à la main, un bonnet de police sur la tête et une hotte sur le dos, lui indiqua son chemin. Grâce à lui, Médéric s'arrêta enfin devant une porte au-dessus de laquelle un réverbère pleurait sa lueur rouge sur un No. 20. C'était là.

Après avoir pénétré dans un corridor plein de nuit, il s'engagea dans un escalier à pic où vingt fois il faillit se fracasser la tête, les pieds, les genoux et les bras. Parvenu pourtant, à force de patience et d'énergique labeur, à des sommités incommensurables, il se trouva face à face avec un grenier, — un nid de hiboux, la mansarde du poète. C'était quatre murs de hauteur inégale sur lesquels la toiture s'appuyait à croc. Une de ces lucarnes vitrées qu'on appelle labatères, laissant entrer un bloc de claré pâle, éclairant solennellement une paillasse criblée de trous, une chaise solitaire et une cruche de grès. — Peut-être cette même cruche que Marmontel allait emplir tous les soirs à la fontaine des Innocents.

—Allons, murmura le baron, il ne m'a pas exagéré l'exiguïté de son mobilier; c'est laid, mais c'est incommode.

Et il s'étendit tout habillé sur la paillasse, en fredonnant entre ses dents le refrain connu:

Les gueux, les gueux, les gens heureux.

Pendant ce temps, voici les exclamations qui, au milieu de la nuit, allaient réveiller la gent domestique dans l'hôtel de Pampré.

—Holà! marouffes, pendards, bêtises! La fleur, Jasmin, Dubois, Champagne; Bourguignon; Olive; Cascaré; valetaille du diable! Ouvrez la porte à deux battants! Des flambeaux! des flambeaux! — Je suis le marquis d'Escarts!

C'était le marquis Frelin.

Dix heures sonnaient quand Médéric éveilla. Avant d'ouvrir les yeux, il prononça un nom, celui de son valet de chambre; puis il étendit le bras comme pour agiter une clochette. Il ne toucha qu'un mur humide, suant, écailleux.

—C'est vrai; je ne me souvenais plus. Je me suis noyé hier soir!

Une sorte d'étonnement se peignit sur son visage lorsqu'il regarda autour de lui: il avait tout oublié pendant son sommeil. L'aspect de son costume lui rendit la mémoire.

—Et les gueux se plaignent! s'écria-t-il; voyez comme on dort dans leur taudis! C'est drôle, je me portais aujourd'hui autrement qu'hier; le froid de cette lucarne m'a donné un appétit bien vil. Parbleu! j'allais déjeuner. — Où est ce dans le buffet aux victuailles?

Médéric se mit en quête d'un garde-manger quelconque, mais bientôt l'absence de tout meuble de ce genre lui fit faire cette réflexion:

—Le Frelin prenait sans doute ses repas au restaurant; essayons de ce mode de pâture.

Et de fait se disposait à sortir, lorsque tout à coup il entendit une voix de jeune fille, fraîche

et sonore, qui semblait percer le plancher pour monter jusqu'à lui: — Juliette Grignon?

—Oh! oh! serait-ce Mlle Juliette Grignon? Je cours déjeuner; puis je reviens me présenter chez elle.

Mais il s'arrêta brusquement. — Il venait enfin de s'apercevoir que dans les poches d'Arcade Frelin, les siennes, actuellement, il n'y avait pas un centime, pas un rouge liard, pas un monnaie.

—Diable! pensa-t-il, ce pleutre a oublié de me dire où il prenait sa pension; je ne peux ce pendant pas vivre de l'air du temps.

IV

Pour la première fois de sa vie, Médéric réfléchit comme jamais il n'avait eu l'occasion de réfléchir. — Chose étrange! — Cet homme qui, la veille encore, ne pouvait rien désirer, parce que tout lui était donné en prodigieuse abondance, ce cœur desséché où toute sensation avait été étouffée par l'excès, tout désir par l'assouvissement, se rattachait à la vie par les premières atteintes de la pauvreté. — Et il se demandait avec obstination comment il paierait les exigences de son

appétit, lorsqu'il entendit de nouveau la voix charmante de Juliette. Aucun prétexte ne lui restait pour retarder sa visite à cette jeune fille.

—Après un soupir de résignation, il descendit à l'étage qu'elle occupait au-dessous de lui.

La vue d'un élégant cordon de sonnette et d'un petit paillason placé en avant de la porte, lui causa une surprise agréable. Au moment de

tirer ce cordon si frais, si léger, si coquet, qu'on eût dit l'œuvre d'une duchesse, il se regarda du haut en bas et fit une grimace en manière de

sourire, que vint tempérer la réflexion suivante: — Bah! figurons-nous que je joue un rôle dans une pièce — à travestissements — de MM.

Xavier, Clairville ou Brisebarre.

Il sonna la porte s'ouvrit.

—Mademoiselle Juliette Grignon? demanda-t-il.

—C'est moi, monsieur.

Il traversa trois pieds de vestibule et il se trouva dans une chambre admirablement propre.

Juliette, un peu surprise à l'aspect d'un homme dont elle ne connaissait que le costume, s'était reculée en sautant.

—Ne soyez nullement étonnée, mademoiselle, dit le baron; c'est moi qui suis, maintenant, M. de l'Arcade Frelin, l'auteur de la *Théorie du faux-col*.

—Vous, monsieur? dit la jeune fille, demi-souriante et demi-inquiète; — vous êtes un autre?

—Mon Dieu! oui; j'ai changé d'existence avec mon ami le poète; nous ne nous trouvions pas satisfaits de nos positions respectives.

—Asséyez-vous, monsieur, reprit Juliette.

La brodeuse fit voltiger son aiguille, avec une promptitude qui semblait vouloir réparer la perte d'un instant. Quant au baron, il ne regardait plus, il admirait. Juliette était belle et jeune, vingt ans à peine, de grands yeux noirs, et des cheveux à profusions. Rien de cela n'eût peut-être été remarquable du baron autre part que dans cette chambre artistiquement désappauvrie; la chambre était le cadre qui attirait le regard, Juliette était le pastel ravissant qui l'arrêtait.

—Mais, pensa-t-il, tout est ici d'une mine charmante! Les petites ouvrières ne sont pas à plaindre. Celle-ci doit avoir gagné beaucoup d'argent, et elle vit de saines rentes, sans doute.

La brodeuse sans ralentir son travail, examinait minutieusement son singulier visiteur. Il lui plaisait; elle conjecturait qu'il eût été, fort bien sous d'autres vêtements, le baron de l'Arcade.

—Mademoiselle, dit enfin le baron, le seul de vous connaissant motiverai certainement

ma présence chez vous, mais, je dois l'avouer, ma visite avait un arrière-but qui m'est entièrement personnel. — Peut-être connaissez-vous assez les habitudes de M. Frelin, pour me dire où il prenait ses repas ?

Juliette regarda Ménéric d'un air étonné et compatissant. Puis rougissant un peu :

— Quelquefois, répondit-elle, il me faisait le plaisir de dîner avec moi. Voilà tout ce que je sais sur les habitudes que j'aimais à lui connaître.

— Vous ignorez la demeure de son restaurateur ?

— Mais... je crois qu'il n'en avait pas.

— Quel homme étonnant !

— Voilà quatre jours que j'en n'ai vu M. Arcade ; la dernière fois il a refusé de partager mon déjeuner, et il m'a fait ses adieux : car disait-il un voyage allait le séparer de moi pour longtemps.

— Son absence doit vous chagriner ?

— Un peu... Depuis la mort de mon père, je suis accoutumée à vivre sans voir personne ; c'est triste, il est vrai ; mais quand on travaille...

— Vous travaillez donc beaucoup ? et toujours ?

— Autant que je peux.

— Vous vous brodez là de fort belles tapisseries.

— Oh ! monsieur, ce n'est pas pour moi.

— Sans doute un cadeau que vous destinez à quelqu'un ?

— Non. C'est pour la maison Hernandez, de la rue Saint Denis, qui me fournit heureusement de l'ouvrage pendant toute l'année.

— Et l'on vous paie bien ?

— Fort bien, monsieur.

Le baron crut qu'être fort bien payé signifiait être payé fort cher.

— Cela me fait plaisir, dit-il.

(A Continuer)

Les personnes à qui nous adressons L'ELECTEUR sont priées de nous envoyer le montant de leur abonnement qui ne peut être moindre que de six mois. Si elles ne veulent pas s'abonner, elles sont priées de le renvoyer.

QUEBEC :

SAMEDI, 15 DÉCEMBRE 1866.

Nous annonçons aujourd'hui l'apparition prochaine, à Montréal, d'une brochure sur l'indépendance du Canada. M. Ménéric Lanctot, le vigoureux polémiste de l'Union Nationale, en est l'auteur. Nous pouvons déjà affirmer que ce travail résumera, d'une manière claire et évidente, une question à laquelle cet écrivain s'est voué avec beaucoup d'énergie, de savoir et de raison, depuis la fondation de son journal, devenu, grâce à la personnalité très accusée de son rédacteur en chef, l'un des plus importants organes de l'opinion publique en ce pays.

L'idée d'émanciper la colonie canadienne ne date que depuis quelques années, et l'on ne peut qu'être étonné du chemin qu'elle a parcouru. Elle a maintenant pour elle, en Canada, tous les hommes sincères, les vrais patriotes, tous ceux qui croient en l'avenir de leur pays ; elle a rallié un grand nombre de conservateurs qui n'en visaient la Confédération que comme une transition, un passage qui mène tout droit à l'indépendance ; en Angleterre, la presse, des écrivains remarquables, des hommes d'état, nous invitent à briser les liens qui nous attachent à la Métropole. Avons-nous besoin de plus d'adhésions que celles-là ? Personne ne conteste notre droit à l'indépendance, nous sommes sollicités, en quelque sorte, par de hautes autorités, à l'exercer quand nous le voudrions ; — qu'attendons-nous ? Nous avons le droit, nous avons l'occasion, il ne tient qu'à nous d'arriver pacifiquement au fait accompli.

Cette idée d'émancipation a toujours été bien accueillie en Angleterre, même quand elle y est arrivée formulée par le manifeste annexioniste. Ce document remarquable n'y a pas produit les clameurs et les répulsions unanimes prédites par les adversaires du projet d'annexion aux États-Unis. Ceux-ci s'attendaient à voir qualifier le fameux mouvement de crime de lèse majesté, et en attendant, ces monopolisateurs de la loyauté, essayèrent de mettre tous ceux qui favorisaient et activaient le mouvement d'une manière ostensible.

au ban de l'opinion publique. Eh bien ! on fut tout étonné d'apprendre que l'on mettait aucun obstacle à l'annexion ; d'après les journaux les plus accrédités en Angleterre, la colonie était libre d'aller chercher ses conditions d'existence et de bonheur n'importe où. N'était-ce pas un résultat immense ? On n'hésitait pas à proclamer déjà, au sein de la Métropole, en 1847, que la colonie était arrivée à son âge de majorité !

Depuis cette époque, cette idée féconde a germé, s'est étendue dans tout le pays à la faveur des événements qui n'ont cessé de donner raison à ceux qui l'ont préconisée, et aujourd'hui elle est arrivée à son plein épanouissement.

Nous allons essayer de donner, dans un prochain numéro, — sans vouloir empiéter sur le domaine que l'auteur de la brochure a déjà parcouru avec tant d'aise, — un rapide aperçu des événements qui ont amené l'éclosion de cette idée de l'indépendance du Canada.

LE PIONNIER.

Jamais journal ne fut mieux accueilli à son apparition.

Quelle était la raison de cet accueil ? Il se présentait sous des dehors conciliants, ses principes conservateurs étaient formulés dans son programme d'une manière générale, — nous devrions dire nationale ; il semblait prendre à tâche de ne pas toucher aux questions brûlantes que les organes des partis politiques agitent à l'heure qu'il est.

Il n'est pas resté longtemps dans un rôle au moyen duquel on peut s'insinuer auprès de l'abonné, quelle que soit sa croyance politique. Il vient de jeter à bas le masque dont il se couvrait, de relever les pans de son hypocrite casaque pour montrer son pied fourchu. Qui donc le pressait tant à venir dévoiler aux regards de ceux qu'il a pris dans ses filets cauteleux une tactique qui nous semble odieuse ? A-t-il peur que la clientèle qu'il veut se faire dans le parti conservateur, prenne le chemin de la boutique du nouveau journal qui se fonde maintenant à Arthabaska ? C'est cela ; il s'agissait de crier un peu plus fort : "Prenez mon ours !"

A tout prendre nous aimons mieux cette conduite. On sait maintenant à qui parler ; on connaît son adversaire, on l'aime mieux ainsi que blindé d'hypocrisie. Seulement, le début dans la carrière a une tache qui ne sera pas oubliée, quelque soin que ce journal prenne d'être le bien venu à lancer ses diatribes contre le parti démocratique.

Mais pour se montrer tel qu'il aurait dû être, il y a à peine deux mois, fallait-il manquer de bonne foi ? Fallait-il être déloyal ?

Le Pionnier a exhumé la fameuse motion Papin sur l'enseignement, après la Minerve. Le Pays, qui a défendu la motion l'autre jour, a prouvé qu'elle ne comportait pas l'exclusion de l'enseignement religieux, c'est à dire des principes de la morale évangélique. Elle consacrait un enseignement religieux aussi entendu égal pour tous et non celui de tel ou tel culte. Le Pionnier, qui charge le parti démocratique du programme dont il présentait les abominables articles la semaine dernière, va être tout surpris, de nous trouver, nous, démocrates, abrités sous l'autorité d'un Pape pour défendre cette motion de feu M. Papin. Écoutons ce que dit Pie VII :

"Pour voir régner la concorde, l'amitié, la charité entre les diverses communions, il est nécessaire que l'instituteur s'abstienne de l'enseignement des dogmes de diverses communions. J'en excepte, seulement le cas où un instituteur, dont d'ailleurs la probité et la capacité sont notoires, n'aurait des élèves que d'une seule communion. Sans cela, les enfants apprennent trop tôt qu'ils diffèrent de religion. L'un fait des reproches à l'autre, et beaucoup d'instituteurs ne se mettent pas en peine de l'empêcher. Ce n'est d'abord, à la vérité, qu'un enfantillage ; mais cependant les enfants croissent, et l'éloignement augmente de plus en plus, et toute leur religion n'est souvent qu'un faux zèle, que le véritable esprit religieux et la charité chrétienne réprouvent et détestent."

Eh bien ! le Pionnier avait-il raison d'exhumer la "fameuse motion" et de s'en faire un arme contre ses adversaires ? Ou sont maintenant les "hableurs ignorants ?"

Le Pionnier nous a fourni un texte trop fécond pour ne pas revenir sur son malencontreux article de vendredi dernier. Nous sommes déterminés à ne pas lui faire grâce.

M. CAUCHON ET LAMIRANDE.

Depuis quelque temps M. Cauchon dormait paisiblement à l'ombre de sa feuille, le Journal de Québec, sans crainte de l'orage. Il avait déposé sa plume. On entendait bien encore le trottement hazardé d'un lionceau, à travers les colonnes de son journal,..... rien de plus. Le giaour dormait au fond de sa tente, probablement sur les dépoilles de ses victimes.

D'un coup de son aile, la presse démocratique chassait le cirion qui venait ainsi la becqueter au flanc, et elle voguait en silence. Elle voguait à grands flots, signalant, de temps à autre, une vigie, espérance que les terres fertiles de la liberté allaient bientôt apparaître.

Mais voilà que tout à coup une grande rumeur, apportée par la mer, a réveillé M. Cauchon..... Il s'accoude et prête à l'oreille. Il entend là bas comme un bruit de chaînes qu'on remue. Et une contraction, que l'on pourrait prendre pour un sourire, a passé sur ses lèvres.

Qu'était-il donc arrivé sous le soleil ?

Le faussaire, Lamirande, venait d'être condamné, en France, à dix ans de détention aux travaux forcés.

M. Cauchon, lui qui aime tant les douces émotions, a accueilli cette nouvelle avec un sourire. Et, tout joyeux, il a escorté le forçat, de deux colonnes de sa mauvaise prose, jusqu'à son cachot !

Nous le comprenons comme le fameux rédacteur, il faut que le faussaire soit jeté en prison, rayé de la société, éliminé du commerce des hommes. Mais ce que nous ne comprenons pas, c'est que M. Cauchon ait tant de fiel au cœur pour ce forçat. Laissez-le donc, pauvre homme, la justice couler librement dans son cours. N'essayez donc pas de tronquer nos lois internationales, en vous faisant leur interprète, vous qui n'avez jamais ouvert le traité d'extradition. Vous, jurisconsulte, M. Cauchon ; allons donc ! Vous êtes tout simplement l'humble et obéissant serviteur de M. Langevin, l'inculpé dans cette affaire, et des autres Ministres. Vos écrits ne sont que l'écho amoindri de leurs trahisons.

Plus que cela.

M. Cauchon, dans le Journal de mardi dernier, bat en brèche les rédacteurs du Times, de Londres. Il les fait poser devant lui, en colliers, en gamins, leur adresse des questions et les admonète. Pauvre rhéteur ! Après avoir cité un article du Times qui dit, entre autres choses, que les "magistrats anglais n'ont rien à faire avec les traités, excepté en autant qu'ils sont incorporés dans la loi commune ou les statuts et que suppléer le langage d'un acte du parlement par des mots trouvés dans la version française et non dans la version anglaise, dans une convention internationale, est une perversion des premiers principes de l'interprétation judiciaire," M. Cauchon continue.

Nous citons textuellement :

"Nous regrettons de ne pas pouvoir nous trouver ici d'accord avec le Times, car, si le mot *forger*, qui est consigné dans le statut comme partie du traité d'extradition, ne peut couvrir le mot *fauc*, qui se trouve dans la version française du traité, quelle valeur peut avoir, dans le même statut, les mots *fraudulent bankruptcy*, qui n'ont légalement aucune signification dans la loi anglaise, soit commune, soit parlementaire, et dont, suivant le raisonnement du Times, on ne peut aller demander la valeur à la version française du traité où seulement elle a une signification légale, parce qu'elle s'y trouve d'accord avec le code pénal de la France. Donc, nécessairement, à moins de déclarer que les statuts, même parlant distinctement et spécifiquement, sont nuls, lorsqu'ils nomment des crimes inconnus du code pénal anglais ; donc, nécessairement, il faut admettre, pour l'interprétation de ces mêmes statuts, le recours aux pièces qui leur ont servi de base et de motif."

Ouf ! comme l'idée se dégage bien, comme la pensée est à l'aise dans cette phrase ! Vous êtes allé dans les bois. N'est-ce pas ainsi que la fleur développe au matin son calice embaumé ?

Risée à part, nous vous le demandons, lecteurs ; comment peut-il se faire qu'un homme écrive si mal ? Quel style ! quel obscurité ! quel verbiage ! comme on reconnaît bien là M. Cauchon. Cette phrase nous le peint de pied en cap.

Quant à nous, nous donnerons un an d'abonnement à celui qui en découvrira le sens.

O hommes ! que vous a donc fait cette pauvre langue française, pour que vous la traitiez si mal ?

JULES FERRARI.

MILICE.

MM. les Collaborateurs,

Votre libéralisme, et vous en avez donné des preuves depuis l'apparition de votre journal, m'autorise à venir vous demander la permission de me laisser aujourd'hui faire quelques remarques sur le système de notre milice et de jeter un rapide coup d'œil sur cette partie si importante des devoirs de tout citoyen, celui de défendre sa patrie. Au milieu de tous les brouhahas politiques et des difficultés commerciales, il serait imprudent, selon moi, d'oublier un instant la protec-

tion que l'on doit au sol, et, certes, c'est bien à la presse qu'il sied de traiter cette question avec toute l'attention que lui mérite son importance majeure.

Il n'y a que quelques années, la milice en Canada était presque nulle, et aussi coûtait très peu à la Province. Depuis, des troubles extérieurs, qu'il serait inutile de rappeler, ont fait songer qu'il ne fallait pas s'endormir dans une trop grande sécurité, et se contenter du support de la Métropole. Des bataillons de volontaires ont été formés, et un vote de l'Assemblée Législative a alors, comme depuis, autorisé l'Exécutif à faire les dépenses nécessaires, pour le soutien de l'armée. Mais on a bientôt compris que des soldats sans officiers capables de les bien discipliner, étaient presque sans valeur. Il a donc fallu créer, pour ainsi dire, des officiers. Les Ecoles militaires ont pris naissance. Des milices de jeunes Canadiens de toute origine ont brigué l'honneur d'obtenir des diplômes à ces institutions, qui semblaient devoir ouvrir une carrière brillante à la jeunesse canadienne.

Voilà déjà plus de trois ans que ces écoles sont ouvertes, et, comme je l'ai dit, plusieurs milliers de candidats ont obtenu les certificats requis pour les divers grades d'officiers dans la milice. Encore actuellement, toutes les écoles militaires sont fréquentées par un bon nombre de jeunes gens.

Ce côté de la question est très rassurant, mais malheureusement, comme toute médaille, il a son revers. Il faut bien se demander : "De ce pas, où allons-nous, et qu'allons-nous faire?" C'est précisément à cette question qu'il est difficile, ou pour s'exprimer plus correctement, qu'il n'est que trop facile de répondre. L'on sait que les Ecoles militaires coûtent très cher, que l'art militaire s'oublie très vite. Malgré cela, les écoles continuent, quoiqu'on n'en voie maintenant nullement le besoin, et l'on ne donne aux cadets aucune occasion quelconque d'exercer l'art qu'ils ont appris une fois. Bien loin de là, on semble les oublier; quand il y a quelques charges à donner, on leur préfère toute autre personne; on ne fait aucune nomination d'eux (dans une grande partie du pays,) aux postes d'officiers dans la milice de service, dont on promettrait tout. Tout n'est plus maintenant qu'une véritable routine; chaque hiver des compagnies de volontaires se recrutent comme elles peuvent, font 16 exercices, puis se débandent et disparaissent. Il n'y en a peut être pas une dans tout le pays qui ait conservé pendant trois ans ses mêmes hommes, et qui ait ainsi pu profiter un tant soit peu des exercices. Si l'on savait combien ce système volontaire est faible.....! Mais parcequ'on a vu quelques rapports en faveur des compagnies lors des troubles, parcequ'on vu quelque enthousiasme, l'on a cru que cette force seule était suffisante. Si l'on se contenté de la milice volontaire, pourquoi donc alors continuer les écoles militaires, et dépenser inutilement des sommes énormes, si on oublie les cadets, si on les déclare inutiles? Qu'au moins l'on ferme les écoles, s'il doivent être utiles, et donnons leur l'occasion de ne pas oublier ce qu'ils ont appris, et apprenons leur d'une manière ou d'une autre que leurs services seront requis.

Résumons quelques réflexions que je reprendrai plus en détail bientôt, si vous le voulez bien. Le Canada, qui aspire à de brillantes destinées, a besoin d'une armée. Il peut, sans trop de dépenses, créer la milice de service, qui serait bien effectuée, mais il préfère les volontaires, qui, sous le système actuel, n'ont jamais eu et n'auront jamais beaucoup de discipline. Il y a des milliers d'officiers qui offrent leurs services; chacun de ces officiers lui coûte bien cher, cependant il les néglige, les éloigne de l'armée, les humilie par la préférence qu'il a pour toute autre personnes qu'eux et continue à dépenser inutilement ses revenus pour préparer indéfiniment des officiers qui ne lui seront pas plus utiles que les premiers. C'est bien le temps de dire : "Oculos habent et non videbunt."

UN CADET.

L'élection de Morrissey, le boxeur, par l'un des districts congressionnels les plus corrompus de New-York, est certainement un fait déplorable, que nous blâmons sans restriction. Mais il n'est pas nouveau : quelque chose de semblable a déjà eu lieu en Angleterre. Sans vouloir se rappeler que les Cinq Points sont une des parties les plus démoralisées de New-York, qui est lui-même la ville la plus infâme de l'Amérique, la presse conservatrice a rejeté sur le système gouvernemen-

tal des Etats-Unis tout l'odieuse de cette élection. Tandis qu'elle déteste et méprise le système américain, elle admire à l'excès le système anglais. Or, celui-ci n'est pas sans avoir les mêmes inconvénients que celui-là. L'Angleterre elle-même a eu ses boxeurs dans le parlement.

Le Freeman de St. Jean, N. B., nous apprend qu'un certain Gully, prizefighter, surnommé le "gentilhomme boxeur," a représenté dans le parlement anglais un important collège électoral du Yorkshire, et qu'il était en grande faveur auprès du duc de Wellington et Sir Robert Peel.

Tout système politique a ses inconvénients; qui l'ignore? N'avons-nous pas un faussaire dans notre parlement canadien?

Montant des souscriptions en faveur des incendies de St. Roch et de St. Sauveur jusqu'à cette date.

Quebec.....	56,123,00
Montréal.....	14,238,00
Trois-Rivières.....	130,00
Ottawa.....	1,765,00
Haut-Canada.....	7,950,00
de la Campagne.....	16,220,00
Etats-Unis.....	16,606,00
Prince Edouard.....	1,116,00
Nouveau-Brunswick.....	6,080,00
Nouvelle Ecosse.....	9,786,00
Angleterre.....	132,123,00
France.....	438,00
Irlande.....	4,984,00
Allemagne.....	14,00

Total 267,653,00

- 65 charges de provisions
- 18 charges de marchandises
- 338 minots de grains
- 5,332 minots de pâtes.
- 5,000 couvertes de laines.

NOUVELLES D'EUROPE.

(Par le câble atlantique.)

FRANCE.

Le *Moniteur* du 13 dit que le gouvernement français a reçu des dépêches télégraphiques du Maréchal Bazaine, datées du 3 Dec., lesquelles mandent que l'empereur Maximilien était encore au Mexique.

Rome. Dec. 14.—Les troubles qui devaient éclater par suite du retrait des troupes françaises n'ont pas eu lieu.

L'idée que le Pape a intention de laisser le Saint-Siège est unanimement abandonnée.

Télégramme transatlantique : Londres, 13 Décembre, midi.—Une explosion des plus épouvantables a eu lieu dans une mine de charbon, à Barnsley, comté de York. Plus de 300 cadavres ont déjà été tirés de la mine, et l'on présume qu'il y en a encore un grand nombre 30 des personnes, employées à retirer les cadavres, ont été elles mêmes victimes d'une nouvelle explosion, dans la même mine.

New-York, 13 déc.—A une réunion de fœniens hier, au soir, le général Spear a déclaré qu'aux quartiers généraux fœniens, il y avait 18,000 fusils se chargeant par la culasse, et deux millions de rondes de cartouches, et une quantité d'uniformes suffisante pour une armée. Pendant la soirée, dix jeunes gens ont été acceptés comme recrues.

San-Francisco, 12 déc.—On a appris ici par une dépêche du nord du Mexique que les Français ont évacué la ville de Durango, le 13 novembre au matin. Les Français ont été harcelés par les troupes de Juárez pendant leur retraite du côté de Mexico. Une colonne a été entièrement coupée et a perdu 200 hommes et 3 pièces d'artillerie.

CORPORATION.

Hier le conseiller Renaud a présenté le rapport du Comité du feu, sur la requête de certains capitaines de pompiers, demandant qu'il leur fut permis de s'organiser en compagnies de sauvetage. Lequel rapport conclut à ce qu'il ne soit pas accédé à cette demande, attendu que le nombre des compagnies volontaires est maintenant réduit à deux.

M. Hearn a fait motion pour que M. O'Donnell soit maintenu dans la charge qu'il occupe

au département de l'Aqueduc. M. Légaré proposa en amendement, que les services de M. O'Donnell comme gérant de l'Aqueduc seraient continués jusqu'au premier de Mai prochain. L'amendement a été adopté.

Faits Divers.

On calcule que la population des Etats-Unis augmente d'environ un million par année, et qu'elle est présentement de 35,500,000.

Les journaux parlent d'un ex-conseiller d'Ottawa qui, laissant sa femme et plusieurs enfants, se serait enfui avec une jeune fille de Québec.

(L'Aurore.)

LES PLAISIRS DE LA SAISON.

L'hiver est arrivé avec son cortège d'amusements. Le plus populaire, à présent, c'est celui d'une course aux patins sur la glace vive du Rink. Les Dames ont déjà donné le signal et les hommes les ont suivies dans l'arène. C'est à qui vaincra l'autre, par l'agilité et la souplesse des zigzags. C'est très bien, mais nous espérons que les messieurs qui tiennent des rinks à la disposition du public, feront tout en leur pouvoir pour que la morale soit observée dans ces soirées au clair de la lune ou à la lumière des réverbères.

Nous pouvons, avec connaissance de cause, recommander le Rink de M. Pepin, situé en arrière de sa demeure rue Ste. Marguerite, St. Roch, et celui de M. M. Dorval et Pichette, faubourg St. Jean.

L'INDEPENDANCE PACIFIQUE. DU CANADA.

M. Médéric Lancôt prépare en ce moment une brochure où il s'efforce de traiter, sous tous ses aspects et à fond, la question de l'indépendance du Canada.

Cette brochure paraîtra vers le quinze de ce mois. Elle est entre les mains des imprimeurs et sera publiée en même temps dans les langues française et anglaise.

Les journaux du Canada sont priés de reproduire cette annonce, et de la tenir dans leurs colonnes jusqu'à la publication de la brochure de M. Lancôt.

LA PONCTUALITE.

La ponctualité, disait Louis XIV, est la politesse des rois. C'est aussi le devoir des gens bien élevés, et la loi des hommes d'affaires. Rien n'est plus propre à faire naître la confiance que la pratique de cette vertu, et rien n'est plus propre à l'ébranler que son absence. Celui qui est exact au rendez-vous qu'il vous a donné et ne vous fait jamais attendre, montre qu'il ne veut pas plus vous faire perdre votre temps qu'il ne veut perdre le sien. La ponctualité est donc une manière d'attester notre respect personnel pour ceux avec lesquels les affaires de la vie nous mettent en contact. C'est aussi jusqu'à un certain point un acte de conscience; car un rendez-vous est un contrat, exprès ou implicite, et celui qui ne s'y rend pas manque de parole, en même temps qu'il abuse déshonnêtement du temps des autres, et se fait, aussi inévitablement que justement, une mauvaise réputation. Nous arrivons donc naturellement à cette conclusion, que celui qui ne se soucie pas du temps ne se souciera pas davantage des affaires, et que ce n'est pas à lui qu'il faut confier le soin d'intérêts importants. Un secrétaire de Washington, à qui il arriva d'être en retard, cherchait à s'excuser en alléguant l'état de sa montre. "Il faut alors, lui dit tranquillement celui-ci, que vous vous procuriez une autre montre, ou que je me procure un autre secrétaire."

L'homme inexact porte partout le désordre et ne fait que troubler la paix et la sérénité des autres. Il jette tour à tour tous ceux à qui il a affaire dans un état d'anxiété et de surexcitation; il est toujours et systématiquement en retard, régulier seulement dans son irrégularité; trainard par système, il arrive toujours au rendez-vous après l'heure, à la station du chemin de fer après que le train est parti, à la poste aux lettres après que la boîte est fermée; il jette par sa conduite le désordre dans toutes les affaires dont il se mêle, et fait perdre patience à tous ceux qui, pour leur malheur, ont affaire à lui. Aussi n'est-il pas étonnant que l'on ait généralement observé que les hommes qui ont l'habitude d'être en retard

sur l'heure ont aussi celle d'être en retard sur le succès, et que le monde, lassé d'eux, finit par les jeter de côté et par les envoyer grossir les rangs de ceux qui ne savent que se plaindre de la fortune et maudire leur sort.

Outre les qualités pratiques ordinaires que nous venons d'énumérer, le véritable homme d'affaires doit encore faire preuve, et à un très-haut degré, de discrétion, de vivacité, de perception et de fermeté d'exécution. Parmi les qualités précieuses entre toutes pour un homme d'affaires, il faut aussi mentionner le tact, qui, bien qu'il soit en partie un don de la nature, peut, jusqu'à un certain point, être cultivé et développé par l'observation et l'expérience. Prompts à reconnaître et à prendre le meilleur parti, les hommes de tact réussissent généralement, par la décision avec laquelle ils agissent, à mener à bien leurs entreprises. Ces hommes sont de ceux qui donnent à l'industrie une vie nouvelle, mettent sur tout ce qu'ils touchent le sceau de leur caractère, et comptent en tout temps parmi les agents les plus puissants de la civilisation.

S. S.

CE QUI SE DIT, CE QUI SE FAIT.

Où, bien décidément, on a vu des bandes de canards sauvages se diriger sur le sud. On signale même de larges triangles de grues et d'oies qui ont sillonné les airs à des hauteurs infinies, le cap sur les pays chauds. Les feuilles publiques en ont déjà tiré leur pronostic périodique qui revient impitoyablement à chaque mois d'octobre : " Ceci nous présage un hiver rigoureux. "

C'est le même bruit qui, tous les ans, fait courir les naturels du Puy-de-Dôme et du Cantal pour déterminer un mouvement de hausse sur le combustible. L'Auvergnat, né malin, spéculait ainsi régulièrement chaque année sur ces cancons atmosphériques dont il s'enrichit.

Quoi qu'il en soit, ce qu'il y a de certain, c'est que l'hiver rigoureux ou pluvieux n'est pas loin maintenant. Déjà les jardiniers municipaux rentrent dans les serres les arbustes et fleurs des squares et parcs, à qui l'on a l'habitude de faire prendre leurs quartiers d'hiver, et l'on a mis les paletots aux levrettes.

Un de ces matins, nous nous éveillerons avec une couche de verglas sur nos carreaux.

Il y a des gens qui parlent avec enthousiasme d'un beau froid !... c'est une dérision de millionnaire. Le pauvre en sait quelque chose... lui qui n'a ni paletots capitonnés de ouate, ni cache-nez, ni fourrures. Aussi préfère-t-il encore la pluie au beau froid.

Et, d'ailleurs... est-il possible d'être beau quand il fait froid ? Les femmes perdent énormément à être vues au dehors par six degrés au-dessous de zéro.

Comme dit poète Les nez rouges, c'est le tombeau de l'amour !...

LE SAPEUR.

Un sapeur est bien respectable, et c'est quelque chose en effet que de marcher au premier rang le jour des réves, de porter sur l'épaule une belle hache luisante, sur les cuisses un tablier de peau, au menton une barbe postiche ; c'est quelque chose surtout que de ne pas monter la garde et de ne sortir qu'avec le drapeau. Dans les régiments de ligne, la fonction de sapeur, car ce n'est point un grade, suppose deux choses : un système pileux très-développé, plus une absence totale d'intelligence ou de désir d'avancement.

Nous ne voudrions pas dire qu'il en soit positivement de même dans la garde nationale : mais enfin la hache y est le privilège presque exclusif de certaines professions. MM. les sapeurs sont presque tous bouchers, boulangers, charcutiers, marchands de vins et charpentiers.

Or, M. René Barbot, charpentier, à la Villette, faisait depuis 1853 partie de la garde nationale en qualité de sapeur. Dans un moment fâcheux ayant, selon ses expressions, perdu tout, il donna sa démission. Mais lorsqu'il fut remonté sur l'eau, toujours suivant ses propres expressions, il se hâta de redemander son grade. Point du tout, on l'inscrivit dans une compagnie de chasseurs, et dès lors il a refusé tout service.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous deviez obéir à l'ordre de vos chefs.

M. BARBOT. — Je les respecte, les chefs, j'ai été soldat avant eux, je sais ce que c'est que d'obéir. Mais je ne veux pas retrograder. Qu'est-ce que je suis ? je suis sapeur. Qu'on me commande comme sapeur, et je ne refuse pas le gouvernement.

Mais vous sentez que si tout le monde voulait être sapeur...

Je ne suis pas tout le monde ; je suis, sapeur, de...

puis 1853, et même avant ; ainsi, voyez : c'est une taquinerie, puisqu'il en manque des sapeurs. J'ai dépensé 600 francs pour mon habillement ; j'ai une barbe entre autres... je voudrais que vous voyiez ma barbe un peu. Est-ce que j'ai le moyen, maintenant, de m'acheter un déguisement de chasseur ?

M. L'AVOCAT IMPÉRIAL. — Les sapeurs ne montent pas de garde, c'est pour cela que vous voulez l'être.

— Pas de garde, c'est possible : mais ils font leur service tout de même ; c'est utile et c'est beau, pour des hommes corpulents comme moi. De quoi que j'aurais l'air avec mon ventre en chasseur ? au lieu qu'en sapeur... ça fait bien. Voulez-vous que j sois sapeur, oui ou non ?

Le tribunal condamne René Barbot en cinq jours de prison.

— Cinq jours de prison ! c'est bien cinq jours de trop, quand on a fait son service comme moi. Enfin c'est égal toujours ; j' serai sapeur ou rien, c'est décidé.

VARIÉTÉS.

On dit que les loteries sont illégales, et le mariage est la plus grande loterie de la vie.

Un harpagon renforcé, un de ces avares qui cachent leur or et vont par les rues, en haillons pour paraître pauvres, assistait l'autre jour dans l'église de... à un sermon de charité. L'impression fut vive sur tout l'auditoire et gagna même le vieil avaré qui s'écria : — Ce sermon établit d'une manière si frappante la nécessité des aumônes, qu'il me donne l'envie d'aller mendier dans la rue.

Un notaire à son élève :

— As-tu présenté ma note de frais à M... ?

— Oui, monsieur,

— Qu'a-t-il répondu ?

— Il m'a dit d'aller au diable.

— Et après, qu'as-tu fait ?

— Ma foi, monsieur, je suis venu vous trouver.

Nouveau télégraphe électrique et herculéen inventé par un célibataire. Placez un régiment de femmes sur une seule ligne, et communiquez à l'oreille de la première une nouvelle en lui recommandant le plus profond secret.

En un clin d'œil la nouvelle sera parvenue à l'autre extrémité de la ligne.

— Qu'y a-t-il de plus évident au monde ?

— C'est un chat.

— Pourquoi ?

— Parcequ'il saute aux yeux.

Un joli proverbe, qu'un musicien soupirait l'autre jotr à une crinoline :

" Si le cœur n'avait pas le soupir, le cœur étoufferait. "

L'évêque protestant d'une petite ville d'Allemagne, rencontrant à la chasse un pauvre gardien de cochons, lui demanda quels étaient ses gages.

— Un habillement neuf tous les ans et deux paires de souliers.

— C'est là tout ce que tu gagnes, dit l'évêque ?

— Regarde-moi, je suis pasteur d'un troupeau, et je suis mieux vêtu que toi.

— Ah ! répondit innocemment le porcher, c'est que vous avez à garder beaucoup plus de cochons que moi.

LE GLANEUR.

ANNONCES

THIBAudeau, THOMAS & C^{ie}.

IMPORTATEURS DE

MARCHANDISES

Anglaises, Françaises, Allemandes,

Americaines, etc.

A l'enseigne des rues St. Pierre et Sous-le-Port

Québec, à Montréal, Thomas, Thibadeau et C^{ie}

Manchester, Thomas et Thibadeau

ETABLISSEMENT

DE ALFRED VENNÉ

AU BAS DE LA RUE GRANT, ST. ROCH.

Cet établissement, où sont installées les meilleures machines à vapeur pour scier, évider et raboter le bois de construction de maisons, prend chaque jour un accroissement considérable, et est mis en état de satisfaire avec promptitude et libéralité aux commandes qu'on voudra bien confier à son propriétaire. L'étendue du terrain sur lequel est érigé ce bel établissement industriel permet à M. Venner d'y garder un assortiment considérable de bois et autres matières propres à construire et qu'il peut disposer à des conditions on ne peut plus libérales.

M. Venner prend occasion de remercier sa nombreuse clientèle de l'encouragement qu'il en a reçu, et tâchera d'y répondre avec le même empressement et la même libéralité.



A. SAVARD.

MORLOCER DE LA MARINE.

60 RUE ST. PIERRE 60.

BASSE VILLE.

Réparations de Chronomètre, Montre, Rondule, Baromètre, Boîte-à-Musique, &c., faites avec soin et à des prix modérés.

N. B. La réputation d'habileté dont il jouit, et la longue expérience qu'il a acquise dans son art, lui font espérer qu'il donnera pleine et entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage.

G. NOUVEAU.

MORLOCER & BIJOUTIER,

RUE DU PONT, ST. R.

QUEBEC.

Tient constamment un assortiment de Bijoux, etc. que : MONTRES, BAGUES, BRACELETS, &c.

C. N. Exécute et répare tout ce qui concerne la Bijouterie.

T. GASTONGUAY,

PHOTOGRAPHIE

43 RUE ST. JOSEPH. ST. ROCH DE QUEBEC.

Cet établissement est aujourd'hui en état de rivaliser, par la ressemblance et la perfection de ses portraits avec aucun atelier de première classe.

N. B. Il offre en vente, la photographie du terrain dévasté par le terrible incendie du 14 octobre, qui excite l'étonnement et l'admiration.

S. D. VACHON,

PROFESSEUR DE MUSIQUE

Donne des leçons sur le Violon, Violoncelle, Guitare, &c. à domicile.

S'adresser chez Jos. Lyonnais, Luthier, No. 324 rue St. Joseph, St. Roch, Québec.



MAGASIN DE CHAUSSURES

JOSEPH LECLERC.

32 Rue Craig, St. Roch, 32

Possède un riche assortiment de chaussures pour Dames, Messieurs et Enfants, faites avec tout l'art possible. PRIX MODÉRÉS.

RECOMMANDATION

L'imprimerie de L'ÉLECTEUR exécute tous les travaux typographiques qu'on sera disposé à lui confier ; elle apportera la plus intelligente activité à satisfaire les personnes qui voudront bien la favoriser de leurs commandes.

A. GUERARD & C^{ie}.